



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

26 avril 2022 :

## 2<sup>e</sup> journée internationale du droit de vote pour toutes et tous

Animé par Clemens Hauser, de Fribourg, la deuxième journée internationale s'est tenue le 26 avril en visioconférence avec une cinquantaine de militants du collectif J'y suis j'y vote et des autres associations européennes membres du réseau VRAR (*Voting Rights for All Residents*).

Il y a eu d'abord un rappel de la signification de la date du 26 avril : manifestation à Paris et pétition dans toute la France organisées pour le droit de vote des femmes le 26 avril 1914, près d'un demi-million de femmes françaises se déclarant en faveur de ce droit. La longue lutte des femmes pour obtenir ce droit, elles n'ont voté en France pour la première fois qu'en 1945, doit nous servir d'exemple dans notre combat pour le droit de vote des étrangers.

### À New York, les étrangers voteront en 2023

Carlina Rivera, d'origine portoricaine, conseillère municipale de New York depuis 2017, nous a expliqué depuis les États-Unis le combat mené dans la plus grande ville américaine pour aboutir à la décision prise le 9 décembre à une large majorité par le conseil municipal : droit de vote aux élections municipales dès 2023 pour les étrangers détenteurs de la « carte verte » de résident permanent ou d'un permis de travail, habitant la ville depuis au moins quinze jours. Près de 800 000 personnes, 10 % de la population de la ville, sont concernées. Des débats ont eu lieu au sein de la majorité démocrate du conseil, de nombreuses associations avec le slogan « notre ville, notre

vote » se sont mobilisées dans les différents quartiers, en utilisant l'anglais et les différentes langues parlées par les minorités. Le contexte politique a joué, New York, qui est une ville de migrants et prône les valeurs d'inclusion, a voulu se démarquer des États, le Texas récemment, qui votent des mesures pour restreindre la participation électorale des minorités ethniques. Le prochain enjeu sera de réussir à inscrire sur les listes électorales les étrangers dont beaucoup ne parlent pas anglais. Jusqu'à présent, seule une dizaine de petites villes, notamment dans le Maryland, permettent aux étrangers de voter localement.

### Les suites du Brexit

Lara Parizotto, militante brésilienne de « *Our Home, Our Vote* » et d'un réseau de jeunes Européens, a fait le point sur les conséquences du Brexit : 1,4 million d'étrangers, dont 300 000 à Londres, sont actuellement privés de droit de vote, essentiellement en Angleterre puisque l'Écosse et le Pays de Galles ont décidé d'accorder le droit de vote à tous les étrangers pour les élections locales. Les Britanniques résidant dans l'Union européenne ont perdu leur droit de vote aux élections municipales et européennes, sauf dans les quatre États, l'Espagne, le Luxembourg, la Pologne et le Portugal, qui ont passé un accord de réciprocité avec le Royaume-Uni permettant à leurs expatriés de pouvoir continuer à voter aux élections municipales.

(suite au bas de la page 4)

## Après New York, Montréal ?

Décidemment, le droit de vote des étrangers est dans l'actualité des grandes villes d'Amérique du Nord. Après la décision du conseil municipal de New York, fin 2021 (voir page 1), c'est au tour de la ville de Montréal, au Canada, de prendre une initiative en faveur du droit de vote des étrangers.

À la suite d'un rapport d'avril 2021 de la commission sur le développement social et de la diversité montréalaise et d'une prise de position le 11 mai 2022 du

comité exécutif de la ville, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, élue en 2017 et réélue en novembre 2021, demande à la Province et à l'État fédéral que les étrangers, résidant depuis au moins douze mois dans la ville, puissent voter et être élus aux prochaines élections municipales. La mairesse compte s'appuyer sur l'Union des municipalités du Québec. Les étrangers concernés représentent à Montréal, comme à New York, 10 % de la population de la ville.

# France : présidentielle

Alors qu'il avait été un des sujets principaux débattus lors d'élections présidentielles précédentes, principalement lors des candidatures de François Mitterrand, en 1981 et 1988, et de François Hollande, en 2012, le droit de vote des étrangers a été peu abordé au cours de la dernière campagne présidentielle et seuls deux candidats du premier tour, Nathalie Arthaud et Philippe Poutou, en parlent dans leur profession de foi distribuée à l'ensemble des électeurs, P. Poutou précisant que sa demande porte sur toutes les élections. Plusieurs journaux, dans l'examen des programmes, signalent que les autres candidats de gauche revendiquent le droit de vote des étrangers pour les élections locales (Anne Hidalgo, Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon), pour les élections locales et européennes (Fabien Roussel).

## Mobilisation des associations

Plusieurs initiatives ont rappelé que l'objectif d'obtenir le droit de vote pour les étrangers restait une préoccupation largement partagée. Elles ont été particulièrement nombreuses en région parisienne. Le quotidien *Le Parisien* rappelait que dans un département comme la Seine-Saint-Denis, plus de 300 000 résidents sont privés de tout droit politique. Organisées par des associations marocaines et tunisiennes du collectif J'y suis j'y vote, associées aux réseaux

*European Citizens' Rights (ECIT)* et *Voters Without Borders*, plusieurs réunions sur le thème de l'urgence démocratique que représente le droit de vote des étrangers se sont tenues à Gennevilliers, Nanterre, Paris, Saint-Denis... À Nantes une émission d'une radio associative a été consacrée aux « oubliés du vote » avec la participation d'étrangers concernés et d'Hervé Andrés. Mohamed Ben Saïd a animé une émission sur Radio Soleil. Alter-Votants a repris une initiative utilisée lors de précédents scrutins et bien relayée par les médias, des électeurs qui se voulaient abstentionnistes ont donné leur vote à des résidents étrangers.

## Des votes symboliques

À l'exemple de ce qui se passe dans plusieurs villes allemandes à chaque élection et de quelques expériences françaises aux dernières municipales, des votes symboliques d'étrangers et des votations citoyennes ont été organisés à Montreuil le 10 avril et, avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, à Créteil, Gennevilliers, Saint-Denis et Paris, place de la République. Des militants de l'ECIT et de *Voters Without Borders* sont venus épauler les associations maghrébines. Les résultats des votes ont été présentés lors de la deuxième journée internationale du droit de vote pour tous le 26 avril.

## Ils ont dit

**Philippe Cayla**, président des Européens sans frontières

« Le concept de citoyenneté européenne n'est que la collection des droits liés à l'appartenance du pays de sa nationalité à l'Union européenne. Il s'agit, en quelque sorte, d'une citoyenneté "plafond" qui s'ajoute à la nationalité sans s'y substituer. À cette citoyenneté plafond, nous proposons de substituer une citoyenneté "plancher", c'est-à-dire une citoyenneté qui s'applique à tous les résidents permanents, catégorie comprenant bien sûr les nationaux des États membres mais aussi les migrants bénéficiant d'un statut de résident

à long terme.

L'acquisition de la citoyenneté européenne serait matérialisée par la délivrance d'un "passeport européen", document juridique qui garantirait à ses bénéficiaires des "droits européens". »

*La Croix*, 03/02/2022

**Javier Jimenez**, enseignant-chercheur espagnol résidant en France  
« Je paye mes impôts ici, je voudrais avoir un pouvoir de décision. [...] Je suis davantage légitime à voter ici qu'en Espagne. Je suis inquiet pour ces élections et ce second tour, ça me fait un peu peur. »

*La République des Pyrénées*, 21/04/2022

**Denis Siefert**, éditorialiste

« Il faut se féliciter que le leader de la France insoumise ait réalisé des scores exceptionnels en banlieue, ramenant aux urnes une population issue de l'immigration qui se sentait socialement abandonnée et discriminée. La démocratie devrait lui en être reconnaissante. C'est une bonne part du vote populaire. S'il a recueilli les voix des imams – ce qui serait, à en croire les commentaires, le dernier mot de l'opprobre ! –, n'est-ce pas préférable à un vote pour des candidats communautaires, comme il a pu en exister dans le passé ? »

*Politis*, 12/05/2022

**Pour vous abonner à  
La Lettre  
de la citoyenneté**

Abonnement pour  
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

30 euros

50 euros

*La Lettre de la citoyenneté* est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd et Paul Oriol.

## Allemagne

Dans le gouvernement d'Olaf Scholz, deux ministres sont d'origine étrangère : Cem Ozdemir, d'origine turque, ancien coprésident des Verts, est nommé ministre de l'Agriculture et Reem Alabali-Radovan, d'origine ukrainienne, du parti social démocrate SPD, est nommée ministre de l'Intégration et des Réfugiés.

## Belgique

Une délégation représentant plus de 1 300 résidents étrangers de Bruxelles réunis dans la plateforme « Brussels voice » a présenté le 31 avril au parlement de la région le « manifeste des Bruxellois internationaux ». Ils réclament le droit de vote régional et la création d'une assemblée consultative régionale composée de Belges et de non-Belges tirés au sort. Rappelons que Bruxelles fait partie de ces villes-États ou villes-régions où même les ressortissants des autres États de l'Union européenne qui ont le droit

de vote communal ne peuvent voter au niveau régional, instance la plus importante de la vie locale.

## France

Le 9 mars, il y avait 324 148 Européens inscrits sur les listes électorales dont 63 000 pour les seules élections municipales et 10 500 pour les seules élections européennes. Les Portugais, 110 278, sont les plus nombreux, suivis par les Italiens, 52 848, les Belges, 47 183, les Espagnols, 33 198 et les Allemands, 33 224. Début 2020, à la suite du Brexit, l'INSEE avait radié plus de 40 000 citoyens britanniques des listes électorales françaises.

## Pays-Bas

Dans le quatrième gouvernement de Mark Rutte intronisé début janvier, deux ministères importants sont confiés à des personnes issues de l'immigration : à la Justice, Dilan Yesilgöz, du Parti libéral, née à Ankara, et à la Protection juridique,

Franc Weerwind, d'origine surinamienne, du parti social libéral D66.

## Portugal

Un décret entré en vigueur le 15 avril permet d'accorder la nationalité aux enfants d'étrangers résidant illégalement depuis au moins un an dans le pays. Auparavant, il fallait que les parents résident légalement depuis au moins un an.

## Suède

27 340 réfugiés syriens ont été naturalisés suédois en 2021.

## Israël

Le 10 mars, le Parlement a réinstauré une loi suspendue en 2021 qui empêche la naturalisation des Palestiniens mariés à des Arabes israéliens. Cette loi dite « de la citoyenneté » est pour la ministre de l'Intérieur la victoire du concept « d'État juif et démocratique sur celui d'État pour tous ses citoyens ». Israël veut s'assurer qu'il reste un pays à majorité juive.

## Passeports dorés : vers une réglementation européenne

*La Lettre* s'en est déjà fait l'écho : dans de nombreux pays, la vente de « passeports dorés » ou de « citoyenneté par l'investissement » s'est développée au cours des dernières années, notamment dans les Caraïbes, mais aussi en Europe (Chypre, Malte, Bulgarie). Ces pays vendent leur citoyenneté à des ressortissants de pays tiers en échange d'« investissements » sur leur territoire. L'acquisition de la citoyenneté d'un pays membre de l'Union européenne permet d'accéder à de nombreux droits (définis dans l'article 20 du traité), notamment le droit de circulation.

Dans un article de décembre 2021, *La Vie des idées* décrit comment l'Union cherche à s'emparer du sujet pour tenter d'y mettre fin : la Commission pointe en particulier les « lacunes en matière de sécurité résultant de l'octroi de la citoyenneté sans condition de résidence préalable, ainsi que les risques de blanchiment d'argent, de corruption et de fraude fiscale liée à la citoyenneté ou à la résidence par "investissement" [...]. [Elle] souligne avec vigueur la rupture de solidarité que constitue la vente par les États membres de leur nationalité [...]. Les programmes de vente de la na-

tionnalité sont un grave dévoiement de l'idée même de nationalité et de la raison d'être de l'Union ».

Depuis octobre 2020 (cf. *Le Monde* du 31 mars 2022) une procédure d'infraction de la Commission a permis de faire évoluer la situation, et la guerre en Ukraine en a accéléré les effets dans les trois pays visés. Mais, au-delà de la question des passeports dorés, se pose aussi celle des visas dorés qui donnent un permis de séjour contre un « investissement ». Pratiquée par de nombreux pays de l'Union, elle est maintenant aussi clairement dénoncée, notamment parce qu'elle bénéficie à de nombreux oligarques russes (cela a été le cas à Chypre, où les autorités ont fait savoir qu'un oligarque sous sanction avait acquis la nationalité). Un rapport de Sophie in 't Veld, eurodéputée néerlandaise, invitant la Commission à « fermer la porte pour que les oligarques russes et d'autres personnes disposant d'argent sale restent dehors » a été adopté à une très large majorité. La Commission et notamment la commissaire aux Affaires intérieures ont demandé aux États membres de s'atteler à cette tâche.

*Christian Fabry*

# Pour une citoyenneté européenne

Texte inspiré par une réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2022 à Paris  
sur le thème « le droit de vote de tous les résidents :  
actualités, perspectives en France, en Europe »

La force de l'Europe, de l'Union européenne, est dans son mode de vie, son niveau de liberté, d'égalité qui fascinent nombre de peuples et inquiètent les dictateurs. Même si liberté et égalité paraissent relatives, insuffisantes à beaucoup et nécessitent encore d'être étendues.

Les États de l'Union européenne proclament leurs valeurs communes, liberté et égalité, reconnaissent l'égalité juridique des États et non celle des citoyens : notamment des étudiants ou travailleurs, encouragés dans leur mobilité européenne, leur liberté de circuler dans l'égalité en Europe.

Les étudiants européens, Erasmus ou autres, encouragés à se former dans un pays membre de l'Union européenne dont ils n'ont pas la nationalité, sont privés de certains droits politiques, droit de vote aux élections locales et/ou nationales.

Les travailleurs, qui font tourner l'économie, ne jouissent que de droits restreints, en particulier politiques quand ils changent de pays de l'Union. Encore plus s'ils viennent de pays tiers.

Étrangement, les combattants de la liberté, citoyens quand ils se battent contre une dictature dans leur pays, sont réduits au statut de réfugiés plus ou moins bien assistés quand ils entrent dans l'Union, dégradés dans leur citoyenneté par le passage d'une frontière.

*Face à de telles inégalités dans le droit européen, toutes les personnes vivant sur le territoire de l'Union européenne, citoyens ou résidents, doivent s'unir pour démocratiser la démocratie, pour l'égalité de tous, pour un suffrage réellement universel, pour reconnaître à chacun, sur le territoire de l'Union, la clause du citoyen le plus favorisé.*

Paul Oriol

---

## Suisse

### Initiative à Genève

Un an après l'échec, pour une voix, au parlement cantonal d'un projet d'extension au niveau cantonal du droit de vote communal que possèdent les étrangers résidant depuis au moins huit ans dans le canton (voir *La Lettre* n° 166), une initiative populaire cantonale constitutionnelle a été lancée fin mars. « Une vie ici, une voix ici. Renforçons notre démocratie » est soutenu par un comité composé d'associations, dont Droits politiques pour les résident-e-s étranger-e-s (DPRG, voir *La Lettre* n° 165), de syndicats et des trois partis de l'alternative, Ensemble à gauche, le Parti socia-

liste et les Verts. L'initiative reprend les objectifs du projet de 2021, droit de vote et d'éligibilité communal et cantonal, possibilité de signer les initiatives et les référendums. Actuellement, seuls les nationaux suisses peuvent participer à une telle initiative et 8 157 signatures doivent être recueillies avant le 1<sup>er</sup> août. Le comité lance en parallèle une pétition permettant aux étrangers de s'exprimer sur le sujet. Giovanni Tinella, Italien résidant à Genève depuis treize ans explique : « Nous voulons jouer dans l'équipe, pas rester sur les bancs. » Pour Dario Ciprut, de DPRG, 88 506 personnes sont concernées par la mesure. Les étrangers représentent

40 % de la population du canton et seuls, depuis 2005, celles et ceux ayant au moins huit ans de présence peuvent voter aux élections communales, sans possibilité d'être candidat.

### Débat au Grand Conseil de Vaud

Par 70 voix contre 68, le parlement du canton de Vaud a voté une proposition de loi favorisant l'inclusion des étrangers, qui sera soumise au Conseil d'État puis à la population. La proposition demande d'abaisser à cinq ans, au lieu de dix actuellement, la durée de présence en Suisse d'un étranger, et à un an la présence dans le canton, pour pouvoir voter aux élections communales.

---

(suite de la page 1 - 26 avril 2022 : 2<sup>e</sup> journée internationale du droit de vote pour toutes et tous)

Lara a rappelé que si tous les résidents au Royaume-Uni avaient eu le droit de voter au référendum le Brexit ne serait pas passé. Il en serait arrivé de même si tous les Britanniques résidant à l'étranger avaient pu voter.

### Des votes symboliques

Une militante de *Voters Without Borders* a commenté les votes symboliques qui se sont déroulés dans plusieurs villes de la région parisienne au moment du premier ou du deuxième tour de l'élection présidentielle française. Les étrangers ont donné une forte majorité

à Emmanuel Macron, quelques voix à Marine Le Pen et beaucoup de bulletins blancs. En parallèle, les Français participaient à une votation, ils ont plébiscité le droit de vote des étrangers aux élections locales, les trois quarts des votants étaient également favorables au droit de vote aux élections européennes et nationales. Clemens Hauser a rappelé les votes symboliques qui se sont déroulés en Allemagne et annoncé le lancement d'une campagne de maires européens : « droit de vote, citoyenneté de résidence, les municipalités s'engagent ».